

✦ Programme de la 1/2 journée :

14h30

Ouverture de la journée par Elisabeth GOUVERNAL,
Directrice du département Mobilité de l'IAU Île-de-France

Présentation des 10 principaux items du PAMA :

- Plus de cohérence dans le déploiement du double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins.
- Limitation de l'accès au sas cycliste pour les cyclomoteurs.
- Améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons par un meilleur positionnement du cycliste sur la chaussée.
- Améliorer la sécurité du cycliste en matérialisant son positionnement sur la chaussée.
- L'extension du domaine d'emploi du cédez-le-passage cycliste au feu.
- La traversée cycliste contiguë au passage piéton et gérée par feux.
- La chaussée à voie centrale banalisée légalisée en milieu urbain.
- Mieux faire respecter les cheminements piétons et les aménagements cyclables.
- Permettre le chevauchement de la ligne continue pour doubler un cycliste.
- Recommandation de neutralisation du stationnement motorisé délimité, dans les 5 à 10 mètres en amont du passage piéton.

Echanges avec les participants

16h45

Bilan et clôture de la journée par Emmanuel NEUVILLE,
Directeur de la direction territoriale Île-de-France du Cerema

✦ Date à retenir : **mardi 24 novembre 2015**, de 9H à 17H30 à l'Hôtel de ville de Paris

Journée technique "Une voirie pour tous" sur le thème :

"la promotion de la marche en ville"

avec au programme la présentation de :

- la boîte à outils pour augmenter le bonheur de marcher,
- plans piétons en Île-de-France,
- initiatives locales en faveur des piétons.

✦ Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Dan MAGNAN – Cerema / Dter Île-de-France

tél. 01 48 38 81 82

Courriel : dan.magnan@cerema.fr

Plan d'Actions pour les Mobilités Actives

Paris - 1er octobre 2015

de 14h30 à 17h30 à l'IAU-IdF



Mieux partager l'espace public : les règles évoluent !



Une voirie pour tous

Plan d'Actions pour les Mobilités Actives Partager l'espace public et développer les modes actifs Vers la ville des courtes distances, ville apaisée

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'extension des réseaux routiers et ferroviaires a répondu au besoin de mobilité individuelle pour se rendre au travail, pour transporter voyageurs et marchandises ou s'évader en voyageant. Elle a fait de la voiture la composante essentielle des déplacements et l'élément structurant pour l'aménagement.

Dès les années 70-80, l'augmentation de la population urbaine de plus en plus motorisée, les chocs pétroliers, l'engorgement des centre-villes, la pollution et le gaspillage énergétique ont conduit les pouvoirs publics à rechercher des solutions alternatives au « tout voiture ».

La prise de conscience des nombreux bénéfices à attendre en termes de santé mais également en termes économiques et sociaux conduit les collectivités à vouloir développer les modes actifs et les transports publics.

En effet, ils améliorent la qualité de l'air, réduisent les nuisances sonores, le stress, notre dépendance énergétique et préservent notre environnement.

Du côté de nos concitoyens, de plus en plus se déclarent engagés dans la pratique des écogestes au quotidien et prêts à utiliser de façon régulière la marche ou le vélo dès lors qu'on en facilite l'usage.

Les dynamiques se situent aujourd'hui dans les territoires et reposent principalement sur les initiatives des collectivités territoriales et des associations d'usagers. L'État accompagne les initiatives en adaptant le cadre réglementaire.

Il affirme son rôle de facilitateur et d'animateur en élaborant des solutions concrètes et durables, par exemple sur le partage de l'espace public en sécurité, permettant ainsi d'offrir des conditions favorables à la mise en oeuvre d'une vision et d'une ambition partagées en faveur des modes actifs.

Créer un cadre pour mieux partager l'espace public et sécuriser les modes actifs

Le développement des modes actifs nécessite des infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées et agréables les éloignant de la circulation automobile. Lorsque la séparation entre les différents modes de transport n'est pas possible, le partage de l'espace public doit être une préoccupation constante en cherchant en particulier à réduire le différentiel de vitesse entre les usagers.

Elles sont à destination des services de l'État, des services des collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale, des bureaux d'études, des aménageurs et des associations d'usagers.

Dans la poursuite de la démarche « Code de la rue » et de l'introduction du principe de prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables, des travaux associant les gestionnaires de voirie, les associations de piétons et de cyclistes dans le cadre du plan mobilités actives ont conduit à la publication du décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015.



Pour en savoir plus... vous pouvez télécharger les fiches sur le site internet
www.certu-catalogue.fr/plan-d-actions-pour-les-mobilités-actives-pama.html